

Conforama
Procès-Verbal
Comité Social et Economique
SECLIN
du 13 décembre 2019

ORDRE DU JOUR

1 – Constitution du Bureau du CSE, avec notamment la désignation du :

- Secrétaire

- Trésorier

2 – Compte-rendu de gestion par les trésoriers ou secrétaires des anciens CE des magasins relevant du périmètre du CSE.

3 – Information et avis des membres du CSE sur le transfert et l'affectation des biens proposés par les anciens CE.

4 – Point sur les modalités de fonctionnement du CSE.

Etaient Présents pour la Direction :

- Mr Arnaud CLEMENT, Directeur Régional et Président du CCE.
- Mme Véronique LOUIS, Responsable Ressources Humaines Région Nord / Pas-de-Calais.

Présents en qualité de titulaires 1er Collège :

- Mme Jessica CABRE
- Mr Raphaël CANTA
- Mme Sabrina DUPUIS
- Mme Fanny LELIEUR
- Mr Didier PIENNE
- Mr Richard POTET
- Mr Patrick VARLET

Absents et excusés en qualité de titulaires 1er Collège :

- Mme Martine BALSACK
- Mr Mickaël COUSIN
- Mme Sandrine DELOS

Présents en qualité de suppléants 1er Collège :

- Mme Sophie BOURELLE (remplace Mr COUSIN)
- Mr Sébastien LEMAIRE (remplace Mme BALSACK)
- Mr Jean-Louis ROBIS (remplace Mme DELOS)

Absent et excusé en qualité de titulaire 2ème Collège :

- Mr François DELVILLE (pas de remplaçant)

Présents en qualité de titulaires 3ème Collège :

- Mr Gérald BIET
- Mr Yves BIGOTTE

Présents en qualité de Représentants Syndicaux :

- Mr Farid CHEBREK (FO)
- Mr Philippe DUMONT (CGT)

Soit 12 Votants.

Invités présents à la réunion en leur qualité d'ancien secrétaire ou trésorier de CE :

- Mr Charles CHAUSSOY (BOULOGNE) – ancien trésorier & ancien secrétaire
- Mr Farid CHEBREK (CALAIS) – ancien trésorier & ancien secrétaire
- Mr Raphaël CANTA (CAMBRAI) – ancien trésorier & ancien secrétaire
- Mr Philippe DUMONT (DOUAI) – ancien trésorier & ancien secrétaire
- Mr David VANGRAEFSCHPE (DUNKERQUE) – ancien trésorier & ancien secrétaire
- Mr DEGROOTE Olivier (ENGLOS) – ancien trésorier
- Mr Didier PIENNE (LEERS) – ancien secrétaire
- Mr Daniel PLAS (LEERS) – ancien trésorier
- Mme Véronique HEUCLIN (LOUVROIL) – ancienne trésorière & ancienne secrétaire
- Mr Pierre DUPONCHEL (SECLIN) ancien trésorier & ancien secrétaire
- Mr Philippe PLANARD (VALENCIENNES) ancien trésorier

Invités Absents et excusés à la réunion en leur qualité d'ancien secrétaire ou trésorier de CE :

- Mme Martine BALSACK (BETHUNE) – ancienne trésorière & ancienne secrétaire
- Mr Julien DUHAMEL (ENGLOS) – ancien secrétaire
- Mme Peggy GHILAIN (LENS) – ancienne trésorière & ancienne secrétaire
- Mr Bernard LASSAUCE (ARRAS) – ancien trésorier & ancien secrétaire
- Mr François-Xavier LELONG (VALENCIENNES) – ancien secrétaire
- Mr Nicolas PECQUEUR (SAINT OMER) - ancien trésorier
- Mme Isabelle WINOCK (SAINT-OMER) – ancienne secrétaire

M. CLEMENT ouvre la séance à 10 heures et 30 minutes.

Des félicitations sont adressées par la Direction aux nouveaux élus qui se présentent tour à tour à l'instance. Les 2 représentants de la direction se présentent ensuite à leur tour.

En préambule des points à l'ordre du jour Mme LOUIS procède à une présentation par vidéo-projection d'un « mode d'emploi » du COMITE SOCIAL & ECONOMIQUE (hors accord d'entreprise qui en cours de négociation). Le document est remis simultanément en séance aux membres de l'instance. Il est annexé à ce présent PV.

Le document reprend :

- LES MISSIONS/ ATTRIBUTIONS DU CSE
- LE ROLE DES TITULAIRES & SUPPLEANTS
- LE ROLE DU SECRETAIRE ET DU TRESORIER
- LA DUREE DU MANDAT ET LES BUDGETS

M. PIENNE rappelle à la Direction la nécessité de pouvoir faire siéger les suppléants au sein des CSE et de pouvoir les former afin de les professionnaliser. Il demande à la Direction régionale de faire remonter cette demande partagée par l'ensemble des membres de l'instance.

Mme LOUIS répond que c'est effectivement une nouveauté car auparavant la loi permettait aux suppléants de siéger dans les réunions de CE. La loi a donc minorisé le rôle des suppléants.

M. CLEMENT estime qu'il y a une histoire de coût derrière tout ça, de frais de route et de frais de repas.

M. PIENNE lui répond que CONFORAMA a déjà réalisé une économie substantielle au regroupement des instances locales en instances régionales !

La direction régionale s'engage en tout cas à relayer la demande forte de l'instance sur la participation des élus suppléants aux réunions.

M. PIENNE espère juste que le calendrier restreint portant sur la négociation des moyens des CSE ne portera pas préjudice aux moyens qui seraient finalement accordés par la Direction.

Mme LOUIS indique que de son côté la Direction n'est ici que régionale et qu'elle est tributaire du résultat qui découlera de la négociation nationale. Elle comprend qu'un calendrier différent aurait été plus confortable pour négocier.

M. PIENNE rappelle qu'aucune date entre la signature du PAP et le 1^{er} tour des élections n'a été prise pour négocier sur ce sujet, alors même que le PAP prévoyait une ouverture de négociations sur les moyens des CSE d'établissements dès sa signature.

M. CLEMENT informe M. PIENNE qu'il n'a pas répondu à ses mails parce qu'il estime que ce n'était pas à lui de répondre, ne voulant pas engager sa responsabilité sur ce sujet. M. GAUCHER (directeur du développement social) ayant été mis en copie était plus à même d'y répondre, ce qu'il a d'ailleurs fait.

M. CANTA répond que le mail ayant été adressé par M. PIENNE à M. CLEMENT, c'était bien à lui de répondre en tant que président de l'instance du CSE SECLIN.

La direction régionale lui répond que ce n'était pas son périmètre de décision, contrairement au futur règlement intérieur par exemple.

Il est précisé par la direction notamment :

- qu'un secrétaire ne peut pas être trésorier.
- que toute question qui n'est pas portée à l'ordre du jour ne pourra être traitée.
- que la notion d'archivage de la trésorerie est très importante notamment en cas de contrôle de l'URSSAF.
- que le recours à un expert comptable est recommandé.

M. PIENNE indique l'ancienne pratique qui voulait que la rubrique « questions diverses » figure à l'ordre du jour des anciens CE, en cas de question de dernière minute.

M. CLEMENT répond que de prime abord il n'y est pas spécialement favorable de par le cadrage de l'agenda des réunions. Il craint de se retrouver avec 10 questions supplémentaires à chaque réunion et de devoir passer 2 jours à terminer les réunions.

M. PIENNE indique qu'il fera une proposition sur ce sujet. Il pourra en être débattu ultérieurement entre les membres de l'instance et la direction régionale pour éventuellement inscrire cette possibilité lors des propositions qui seront faites pour établir le règlement intérieur du CSE.

M. ROBIS propose de délimiter les questions diverses qu'il serait possible de traiter en réunion de CSE.

M. CLEMENT lui répond : « pourquoi pas ? ».

Mme LOUIS intervient pour dire que les questions diverses posées le jour J sans délai de prévenance, c'est interminable et bien souvent inefficace, mais que d'après ce qu'elle comprend, la demande ne serait pas celle-là, mais de connaître à minima la question la veille de la réunion.

M. PIENNE rappelle qu'il y aura aussi les questions formulées des élus qui seront légitimes à figurer à l'ordre du jour, et que certaines réunions, suivant le nombre de questions à l'ODJ, dureront au-delà de la simple journée de réunion entendue par la direction.

Concernant les subventions qui seront versées au CSE, il est demandé à la direction régionale la fréquence de ce versement : mensuel ou trimestriel ? Sachant que la pratique dans la région était le versement mensuel.

La direction prend note de la question et apportera une réponse lors d'une prochaine réunion.

Sur la possibilité du recours à l'expert comptable pour aider le trésorier et le trésorier adjoint dans leur tâche, les élus s'interrogent sur le coût d'un tel service et craignent que cela vienne grever le budget de fonctionnement au détriment des participations financières qui seront requises en cas d'expertise par exemple. A discuter à l'usage si le trésorier en ressent la nécessité.

Une suspension de séance est ensuite demandée, suite à la demande de la direction de pouvoir nommer dès aujourd'hui un secrétaire et trésorier adjoints.

M. PIENNE informe la direction à l'issue de la suspension de séance de 10 minutes que l'instance accepte le principe d'avoir un secrétaire adjoint et un trésorier adjoint au sein du CSE SECLIN mais que cette décision devra être reprise au niveau du règlement intérieur du CSE.

Mme LELIEUR indique que la décision des candidats semble avoir été prise en amont de la réunion et en a été informée lors de la suspension de séance.

1 – Constitution du Bureau du CSE, avec notamment la désignation du :

- Secrétaire
- Trésorier

Il est demandé de choisir les modalités du vote (main levée ou à bulletin secret). L'instance décide à l'unanimité de procéder au vote à main levée.

12 votants puisque le président informe l'instance qu'il ne prendra pas part au vote pour respecter une neutralité.

Mme LOUIS demande qui est candidat au poste de secrétaire ?

1 seul candidat : M. Didier PIENNE

Résultat du vote : **10 VOIX POUR – 0 CONTRE – 2 ABSTENTIONS**

Mme LOUIS demande qui est candidat au poste de secrétaire adjoint ?

1 seul candidat : M. Richard POTET

Résultat du vote : **10 VOIX POUR – 0 CONTRE – 2 ABSTENTIONS**

Mme LOUIS demande qui est candidat au poste de trésorier ?

1 seul candidat : M. Raphaël CANTA

Résultat du vote : **10 VOIX POUR – 0 CONTRE – 2 ABSTENTIONS**

Mme LOUIS demande qui est candidat au poste de trésorier adjoint ?

1 seul candidat : M. Patrick VARLET

Résultat du vote : **10 VOIX POUR – 0 CONTRE – 2 ABSTENTIONS**

Des félicitations sont adressées par la direction à l'attention des élus à ces postes.

Mme LOUIS demande au secrétaire fraîchement nommé s'il pourra préparer dans les 8 jours au lieu de 15 le PV de cette 1^{ère} réunion ?

M. PIENNE lui répond que ça va être difficile mais qu'il essaiera. Il demande à Mme LOUIS et aux membres de l'instance s'ils ne voient pas d'inconvénient à ce que les réunions puissent être enregistrées pour rendre un PV le plus fidèle possible aux débats ?

L'instance et la RRH Région NPDC donnent leur accord pour l'enregistrement des réunions.

Pause déjeuner à 12H40.

Reprise de la séance à 13H50.

2 – Compte-rendu de gestion par les trésoriers ou secrétaires des anciens CE des magasins relevant du périmètre du CSE.

La direction projette 3 tableaux récapitulatifs de synthèse :

- Tableau n°1 sur l'arrêté des comptes des anciens CE NPDC

ARRETE DES COMPTES ANCIENS CE - REGION NPC - 13 DECEMBRE 2019

	FONCTIONNEMENT		OEUVRES SOCIALES		LIVRET	FOND DE CAISSE
	Au dernier CE	In fine	Au dernier CE	In fine	Au dernier CE	Au dernier CE
ARRAS	76,45 €	239,75 €	183,23 €	33,10 €	RAS	RAS
BETHUNE	NC	NC	NC	NC	RAS	RAS
BOULOGNE	1 328,11 €	1 080,20 €	2 862,41 €	100,55 €	RAS	RAS
CALAIS	NC	NC	NC	NC	NC	NC
CAMBRAI	1 925,71 €	432,44 €	689,34 €	109,34 €	RAS	RAS
DOUAI	6 893,26 €	4 274,74 €	-191,15 €	1 080,51 €	74,40 €	RAS
DUNKERQUE	505,58 €	736,15 €	168,37 €	1 577,31 €	RAS	RAS
ENGLOS	3 522,46 €	3 843,73 €	3 402,17 €	5 448,15 €	RAS	RAS
LEERS	NC	NC	NC	NC	NC	NC
LENS	133,67 €	406,12 €	340,88 €	63,67 €	RAS	RAS
LOUVROIL	7 132,67 €	6 252,87 €	3 302,77 €	1 554,00 €	RAS	RAS
SAINT OMER	107,75 €	293,08 €	259,00 €	1 415,15 €	RAS	RAS
SECLIN	7 531,40 €	7 662,15 €	1 045,77 €	98,68 €	1 000,00 €	RAS
VALENCIENNES	130,37 €	55,49 €	159,80 €	33,04 €	55,75 €	11,82 €
TOTAL		#####		#####	1 130.15 €	11,82 €

NB : le siège a procédé à des virements au titre des reliquats de tickets restaurants et au titre de la PFA.
 Ces virements n'ont pas été comptabilisés par les trésoriers, on ne connaît donc pas, à date, le solde réel des comptes.
 Il a été acté en réunion de CSE du 13.12.2019 que les trésoriers des anciens CE devront adresser au CSE le document attestant des montants qui seront transférés lorsque les comptes fonctionnement et oeuvres sociales seront ouverts.
 A réception de ces documents, nous pourrons connaître les sommes réellement versées au CSE.

Les chiffres contenus dans ce premier tableau ne sont « *in fine* » pas les bons, compte tenu des explications contenues dans l'encadré en bleu ci-dessus.

Ceci dit cela donne une bonne visibilité sur ce qui devrait pouvoir être versé au démarrage des comptes du CSE.

3 – Information et avis des membres du CSE sur le transfert et l'affectation des biens proposés par les anciens CE.

- Tableau n°2 sur les contrats et abonnements des anciens CE :

CONTRATS ET ABONNEMENTS ANCIENS CE - REGION NPC
NB DE VOTANTS = 12

	CONTRATS & ABONNEMENTS	ECHÉANCE	AVIS	NB DE VOTES "POUR"	NB DE VOTES "CONTRE"	NB ABSTENTIONS
ARRAS	Contrat ANS : distributeurs Le CE demande au CSE la prise en charge de ce contrat	17/10/2020	FAVORABLE à l'unanimité	12	0	0
BETHUNE	Contrat Drink services : distributeurs boissons & confiseries contrats transférés au CSE	30/10/2024	FAVORABLE à l'unanimité	12	0	0
BETHUNE	Contrat assurance MACIF à résilier	31/03/2020	RAS	RAS	RAS	RAS
BOULOGNE	Contrat DENOYELLE : distributeurs Le CE demande au CSE la prise en charge de ce contrat	14/02/2020	FAVORABLE à l'unanimité	12	0	0
CALAIS	Non communiqué avant la réunion	NC	FAVORABLE à l'unanimité	12	0	0
CAMBRAI	Contrat distributeurs boissons & confiseries Contrat transféré au CSE	20/10/2022	FAVORABLE à l'unanimité	12	0	0
CAMBRAI	Abonnement internet	Annulable à tout moment	DEFAVORABLE à l'unanimité	0	12	0
DOUAI	Contrat SELECTA : distributeurs / transfert au CSE	30/11/2022	FAVORABLE à l'unanimité	12	0	0
DUNKERQUE	Contrat SELECTA : distributeurs Le CE demande au CSE la prise en charge de ce contrat (avec créance à venir de 2 ans de redevance)	16/05/2021	FAVORABLE à l'unanimité	12	0	0
DUNKERQUE	Assurance MACIF	résiliée au 30/11/2019	RAS	RAS	RAS	RAS
ENGLOS	Contrat Daltys Nord : distributeurs boissons & confiseries Contrat transféré au CSE	30/09/2021	FAVORABLE à l'unanimité	12	0	0
ENGLOS	Contrat assurance MACIF Contrat transféré au CSE	31/03/2020	DEFAVORABLE à l'unanimité	0	12	0
LEERS	Non communiqué avant la réunion	NC	FAVORABLE à l'unanimité	12	0	0
LENS	Aucun contrat ni abonnement	--	RAS	RAS	RAS	RAS
LOUVROIL	Aucun contrat ni abonnement	--	RAS	RAS	RAS	RAS
SAINT OMER	Contrat PEYRAUD - contrat SELECTA Contrats transférés au CSE (Cf. délibération pour contacter la société)	pas de contrats papier SELECTA = arrêté en cours	FAVORABLE à l'unanimité	12	0	0
SECLIN	Contrat DENOYELLE : distributeurs boissons & confiseries Le CE souhaite conserver ce prestataire (tarifs attractifs) et la subvention (car c'est le CE qui s'occupe de la maintenance)	27/09/2020	DEFAVORABLE à l'unanimité	0	12	0
VALENCIENNES	Contrat ANS : distributeurs boissons & confiseries Contrat transféré au CSE	06/10/2020	FAVORABLE à l'unanimité	12	0	0
VALENCIENNES	Contrat internet FREE Contrat transféré au CSE	pas de contrat	DEFAVORABLE à l'unanimité	0	12	0

M. ROBIS demande si ces contrats peuvent être dénoncés pour ne plus avoir qu'un seul prestataire en offre groupée ? Avec un lancement préalable d'un appel d'offres.

Mme LOUIS répond que cela est difficile car chaque contrat a une échéance différente.

M. BIGOTTE répond que si le contrat est au nom de l'ancien CE, automatiquement le contrat passé avec le prestataire devient caduque puisque le CE n'existe plus. Mme LOUIS est d'accord pour dire que le contrat « tombe » effectivement.

Pour les contrats avec SELECTA, M.DUMONT et M. POTET, soulèvent la problématique de percevoir leurs arriérés de commissions.

Pour le magasin de Leers, il est clarifié grâce à l'intervention de M. BIET que le chèque de commissionnement de SELECTA allait bien pour le compte du CE de Leers, c'est noté dans le contrat signé avec la direction de l'époque. Le transfert du commissionnement de ce contrat vers le CSE est donc légitime et ne pose plus de problème jusqu'à la fermeture définitive du magasin de Leers. Le contrat avec l'autre prestataire CASAL Espresso sera aussi transféré vers le CSE.

M. CHEBREK propose de contacter chaque prestataire et de lui demander un avenant pour transférer les contrats vers le CSE.

Il est acté que les anciens trésoriers doivent contacter leur prestataire de machine à boissons pour leur demander de transférer leur contrat vers le CSE avec la même date de fin d'échéance de contrat.

De la même manière, il est acté que les contrats d'assurances type MACIF doivent être dénoncés pour être arrêtés suite à la cessation des CE en date du 3 décembre 2019 (cas de force majeure). Idem pour les contrats d'abonnement FAI (fournisseur d'accès à Internet).

M. DUPONCHEL demande qui va s'occuper des machines à café en attendant ?

La Direction lui répond que ce sera un des rôles du représentant de proximité lorsqu'il sera désigné par le CSE.

➤ Tableau n°3 sur la proposition de conservation ou de transfert des biens des anciens CE vers le CSE:

PROPOSITION DE CONSERVATION OU DE TRANSFERT DES BIENS DES ANCIENS CE VERS LE CSE				NB DE VOTANTS = 12			
	VOLONTE DE CONSERVATION	VOLONTE DE TRANSFERT AU CSE	INTERLOCUTEUR	AVIS	NB DE VOTES	NB DE VOTES	NB
					"POUR"	"CONTRE"	ABSTENTIONS
ARRAS	AUCUN BIEN	AUCUN BIEN	Bernard LASSAUCE	RAS			
BETHUNE	1 BABYFOOT - 1 ABRI FUMEURS EXTERIEUR - 1 PC PORTABLE - 1 IMPRIMANTE - 1 PC DE BUREAU	AUCUN BIEN	Martine BALSACK	FAVORABLE à l'unanimité	12	0	0
BOULOGNE	1 CHAISE DACTYLO - 1 SENSEO - 1 TABOURET - 1 CANAPE - 1 PC PORTABLE & ACCESSOIRES - 1 BABYFOOT - 1 JEU DE FLECHETTES - 1 TABLE DE PING PONG	AUCUN BIEN	Charles CHAUSOY	FAVORABLE à l'unanimité	12	0	0
CALAIS	AUCUN BIEN	AUCUN BIEN	Farid CHEBREK	RAS	RAS	RAS	RAS
CAMBRAI	AUCUN BIEN	AUCUN BIEN	Raphaël CANTA	RAS	RAS	RAS	RAS
DOUAI	1 PC PORTABLE - 1 COFFRE FORT - 1 APN	1 IMPRIMANTE - 5 BIBUS - 5 PANNEAUX D'AFFICHAGE - 1 BUREAU - MATERIEL BUREAUTIQUE (agrafeuse, perforuse, classeurs ...) - DOCUMENTATION (code du travail, convention collective, ...)	Philippe DUMONT	DEFAVORABLE : le magasin conserve l'ensemble	0	12	0
DUNKERQUE	AUCUN BIEN	AUCUN BIEN	David VANGRAEFSCHPE	RAS	RAS	RAS	RAS
ENGLOS	1 PC PORTABLE ACER - 1 PC PORTABLE HP - 1 MEUBLE CLASSEUR 3 TIROIRS - 1 TABLEAU EN LIEGE - 12 BOUTEILLES DE CHAMPAGNE LANSON - 3 BOUTEILLES DE CHAMPAGNE LALARDIER	AUCUN BIEN	Olivier DEGROOTE et Julien DUHAMEL	FAVORABLE à l'unanimité	12	0	0
LEERS	1 ECRAN - 1 CLAVIER - 1 SOURIS - 1 IMPRIMANTE/SCAN - 1 TOUR ORDINATEUR - 1 BABYFOOT - DOCUMENTATION JURIDIQUE	AUCUN BIEN	Daniel PLAS / Didier PIENNE	FAVORABLE à l'unanimité	12	0	0
LENS	1 BARBECUE - 1 MINI FOUR - 1 PC PORTABLE - 1 IMPRIMANTE - 1 JEU DE CARTOUCHES D'ENCRE POUR IMPRIMANTE - 42 COUTEAUX LAGUIOLE - 1 TABLE PING PONG - 1 CUISINE EQUIPEE - 1 EVIER - 1 LOGICIEL MICROSOFT - 1 CABLE USB - 1 APPAREIL PHOTO - TABLES + CHAISES DE JARDIN - 1 CONSOLDE DE JEUX Wii - 1 BABYFOOT	AUCUN BIEN	Peggy GHILAIN	FAVORABLE à l'unanimité	12	0	0
LOUVROIL	1 PC PORTABLE - 1 IMPRIMANTE	AUCUN BIEN	Véronique HEUCLIN	FAVORABLE à l'unanimité	12	0	0
SAINT OMER	2 CLASSEURS A RIDEAUX - 2 REFRIGERATEURS	1 PC PORTABLE - 1 IMPRIMANTE	Nicolas PECQUEUR & Isabelle WINOCK	FAVORABLE à l'unanimité	12	0	0
SECLIN	1 PC PORTABLE - 1 IMPRIMANTE - 2 CLES USB - 1 CODE DU TRAVAIL - DES REVUES ET CAHIERS JURIDIQUES - 1 BABYFOOT	1 COFFRE ELECTRONIQUE	Pierre DUPONCHEL	FAVORABLE à l'unanimité	12	0	0
VALENCIENNES	1 MOBILIER DE BUREAU NOBILIA - 2 BABYFOOTS - 2 CAISSES POUR MONNAIE - 3 BUREAUX - 3 CHAISES - 1 DESSERTER IMPRIMANTE - 1 ECRAN INFORMATIQUE - 1 DISQUE DUR	1 PC DE BUREAU (TOUR) - 1 IMPRIMANTE LASER - DES CONSOMMABLES - 1 PC PORTABLE - 1 TELEPHONE FIXE	Philippe PLANARD & François-Xavier LELONG	DEFAVORABLE : le magasin conserve l'ensemble	0	12	0

Il est acté qu'il faudra tout de même aller récupérer les biens matériels répertoriés dans les 3 magasins, juste avant leur fermeture à terme (Calais, Leers, Louvroil). NB : Calais n'a aucun bien.

Départ de Mme Sophie BOURELLE ainsi que de tous les invités présents.

4 – Point sur les modalités de fonctionnement du CSE.

Mme LOUIS nous informe qu'une négociation sur les moyens de fonctionnement des CSE est en cours et qu'une 4^{ème} réunion de négociation est prévue à la date du 18 décembre 2019.

Mme LOUIS passe en revue les différentes thématiques qui sont abordées dans cette négociation :

- La composition du bureau, avec secrétaire et trésorier adjoint,
- La périodicité des réunions et leur programmation au semestre (3^{ème} semaine du mois si possible),
- La prise en charge de préparatoire,
- La prise en charge de conférencière,
- Les heures de délégation des élus titulaires, suppléants, membres du bureau et RS
- Le local du CSEE,
- Les déplacements des membres,
- La formation des membres du CSEE,
- La mise en place de représentants de proximité (nombre, rôle et moyens),
- La composition de la Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT), son rôle et les moyens accordés.

Il est acté d'attendre l'issue de cette négociation avant de discuter et de rédiger le règlement intérieur.

M. BIET demande si ce règlement intérieur sera applicable dans tous les CSE ?

Mme LOUIS lui répond que chaque CSE aura son propre règlement intérieur. Elle précise qu'on partira certainement tous d'une même trame.

L'adresse postale du CSE SECLIN est la suivante :

**CSE Conforama – Région Nord Pas-de-Calais
Route d'Avelin
BP 409
59 474 SECLIN Cédex**

Il est précisé que le bureau du secrétaire du CSE est celui qu'il utilisait précédemment dans son magasin d'affectation.

M. PIENNE précise quand même que les courriers qui arriveront à l'adresse postale du CSE au nom du secrétaire ou du trésorier devront être signalés aux intéressés pour qu'ils puissent venir les retirer et en prendre connaissance.

Il est demandé quel code gestion utiliser pour les notes de frais ?

M. CLEMENT répond qu'il faudra utiliser le code gestion 251412.

Mme LOUIS informe pour les frais de déplacement qu'il faut déduire son kilométrage habituel pour se rendre à son lieu de travail, sauf lorsque la réunion se déroule sur un jour de repos du salarié.

Dans ce cas, le salarié a le choix de récupérer ou de se faire payer la réunion en heures supplémentaires conformément à l'accord 35H de l'entreprise.

Les réunions devront être programmées / planifiées à l'avance afin d'avoir un maximum de participants.

Il est autorisé de prendre son véhicule personnel dans le respect des règles de la politique voyage de l'entreprise. Si trop coûteux, il faut réserver un véhicule de location.

Pour les nuits d'hôtel, il ne faut pas que ça soit plus coûteux qu'un aller-retour supplémentaire (si réunion plénières sur 2 jours ou réunion préparatoire la veille en cas d'accord sur les moyens des CSE).

Mme LOUIS indique pour les heures de délégation des cadres au forfait jour, si elles sont prises par demi-journée, elles sont valorisées sur 4 heures.

M. PIENNE rappelle à la direction régionale que tous les élus titulaires ou les suppléants amenés à devoir remplacer un titulaire doivent pouvoir participer aux réunions et honorer leur mandat qui leur a été confié par leurs électeurs. En aucun cas les directeurs ne doivent faire pression pour que les élus restent en magasin quelque soit la situation en local le jour de la réunion du CSE.

Le directeur régional indique qu'il est maintenant le président de l'instance et qu'il voit mal un directeur demain s'opposer à la venue d'un élu au CSE de la région.

Mme LOUIS déroule ensuite le contenu prévu aux prochaines réunions du CSE et le calendrier fixé.

M. ROBIS demande si la règle sur la confidentialité du PSE est toujours d'actualité ?

Mme LOUIS répond que l'accord majoritaire est maintenant sur CONFO EXPLOIT' et que les réunions pour le personnel avec ALTEDIA se sont tenues.

M. CLEMENT estime qu'il n'y a plus vraiment de confidentialité sur le sujet.

Pour la prochaine réunion du CSE prévu le vendredi 20 décembre 2019, M. CLEMENT propose à l'instance de fournir les documents sur clé USB à chacun des membres du CSE (titulaires, suppléants, RS). Ces clés seront envoyées par courrier suivi avant la réunion dans les magasins des élus et mandatés sur proposition de Mme CABRE.

Les membres du CSE acceptent la proposition à l'unanimité (11 votes POUR).

Calendrier des réunions CSE à venir prévu à l'accord de méthode :

- Vendredi 17 janvier 2020 à 10H30 : rapport d'expertises
- Jeudi 30 janvier 2020 à 10H30 : Réunion d'information sur le sujet du PSE
- Mardi 11 février 2020 à 10H30 : Consultation sur le sujet du PSE

Autres réunions du CSE :

- Mercredi 18 mars 2020 à 10H30.
- Mercredi 29 avril 2020 à 10H30.
- Mercredi 27 mai 2020 à 10H30.
- Jeudi 18 juin 2020 à 10H30.

M. CLEMENT demande s'il y a des questions ?

M. CHEBREK demande jusqu'à quand va-t-on recevoir des appros de marchandises dans les magasins qui ferment ? M. ROBIS ajoutant : « Et que deviendra le reliquat de marchandises restant après la fermeture du magasin ? »

M. CLEMENT n'a à date aucune réponse à apporter sur ce sujet.

M. CHEBREK pointe des incohérences restantes entre les intitulés de poste et le poste réellement occupé de certains salariés et informe M. CLEMENT que M. SUEUR aurait dû régler ce problème au 1^{er} octobre 2019. Or cela n'a pas été fait.

M. ROBIS estime qu'il n'y a pas eu d'étude à ce sujet, pas plus que de remontées du terrain.

M. ROBIS estime qu'il n'est pas normal que l'on ne connaisse pas les véritables raisons des départs successifs de messieurs NODALE et DUGARDIN. Il pense que STEINHOFF s'est attaché à faire du blanchiment d'argent.

M. CLEMENT lui dit que ça sort du cadre de l'ordre du jour mais qu'il faut toutefois avoir confiance en nos nouveaux patrons.

M. ROBIS ne croit pas du tout au plan de restructuration de l'entreprise, ni à sa refonte.

Mme LOUIS lui répond qu'il faut attendre les informations qui vont arriver.

Mme LELIEUR demande que doit-on faire avec l'argent qui est rentré début décembre quand ça n'a pas été acté dans le PV de CE ?

Mme LOUIS lui répond que normalement l'argent peut continuer à être dépensé à partir du moment où un PV acte la dépense prévue d'un évènement quel qu'il soit. Mais qu'il n'en sera pas forcément partout pareil puisque certains CE ont acté les choses autrement.

Mme LOUIS et M. CLEMENT remercient les membres du CSE pour le respect dans les échanges et la qualité de ceux-ci. Il y a eu un bon dialogue constructif avec des temps de parole équitables. M. CLEMENT dit avoir passé une agréable journée.

Fin de la réunion à 17H30.

Le secrétaire :

Didier PIENNE

